

Séance du 24 juin 2025

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers

En exercice : 42
Présents : 30
Absents : 12
dont suppléés : 0
dont représentés : 4
Votes pour : 34
Votes contre : 0
Abstention : 0
Suffrages exprimés : 34

Titulaires présents : L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, P. DEMOUGE, A. FESSLER, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, C. LESOU, G. MICLO, P. MIESCH, A. NAWROT, E. OTERNAUD, E. PARROT, C. PARTY, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, P. VUILLAUMIE, A. ZIEGLER

Pouvoirs : A. FENDELEUR à J-P. BRINGARD, V. ORIAT-BELOT à J-L. ANDERHUEBER, F. MONCHABLON à G. MICLO, E. WILLEMAIN à C. CODDET

Secrétaire de séance : E. PARROT

Date de la convocation

18/06/2025

Date de publication

25/06/2025

Délibération n° 060-2025

Objet : Finances - budget principal - souscription d'un emprunt

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-36 et L2337-3,
- la délibération n°044-2025 du 8 avril 2025 portant approbation du budget primitif 2025,

Considérant

- l'inscription budgétaire d'un emprunt de 322 000 € au budget principal,
- les propositions reçues d'organismes prêteurs,

Monsieur le Président expose avoir consulté différents prêteurs et qu'à l'issue de l'examen des offres, il propose de retenir celle du Crédit agricole Franche-Comté, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- montant : 322 000 €
- durée : 12 ans
- intérêts :
 - taux fixe annuel de 3,31 %
 - base de calcul 30/360
- échéance :
 - trimestrielle
 - constante
- remboursement anticipé : 10 % du capital remboursé par anticipation + 2 mois d'intérêts
- frais de dossier : 480 €
- classification Gissler : 1A

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de contracter auprès du Crédit agricole Franche-Comté un emprunt de 322 000 € aux caractéristiques présentées ci-avant.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC Belfort 2

Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Président

Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance

Éric PARROT